

<b>Zeitschrift:</b>	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
<b>Herausgeber:</b>	Organisation des Suisses de l'étranger
<b>Band:</b>	23 (1996)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Or nazi et avoirs en déshérence : la Suisse dans le collimateur
<b>Autor:</b>	Lenzin, René
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-912458">https://doi.org/10.5169/seals-912458</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Or nazi et avoirs en déshérence

# La Suisse dans le collimateur

**Le rôle de la Suisse en tant que place financière pendant la Deuxième Guerre mondiale doit faire l'objet d'une enquête approfondie. Trop tard? En tout cas, la Suisse subit de vives critiques.**

**L'affaire concerne l'or volé par les nazis et les avoirs en déshérence.**

Les faits les plus importants sont connus depuis quelque temps déjà.

- La Banque nationale suisse a acheté à l'Allemagne nazie de l'or qui avait été volé durant les campagnes de la Wehrmacht. Au terme d'un accord signé en

**René Lenzin**

1946 à Washington, la Suisse s'est engagée à céder aux Alliés 250 millions de francs en or, ainsi que des avoirs allemands.

- Des avoirs en déshérence de victimes de l'Holocauste se trouvaient et se trouvent encore sur des comptes bancaires suisses. Malgré un arrêté fédéral datant de 1962 et introduisant l'obligation d'annoncer de tels avoirs, la plupart des banques ont, jusqu'à présent, interprété le secret bancaire d'une manière très restrictive, ce qui n'a pas facilité les recherches. Toujours est-il qu'en février 1996, on a recensé plus de 30 millions de francs dans 51 banques au total et l'Association suisse des banquiers, dans une convention signée avec le Congrès juif mondial, s'est déclarée d'accord d'instituer une commission indépendante chargée de rechercher les avoirs juifs.

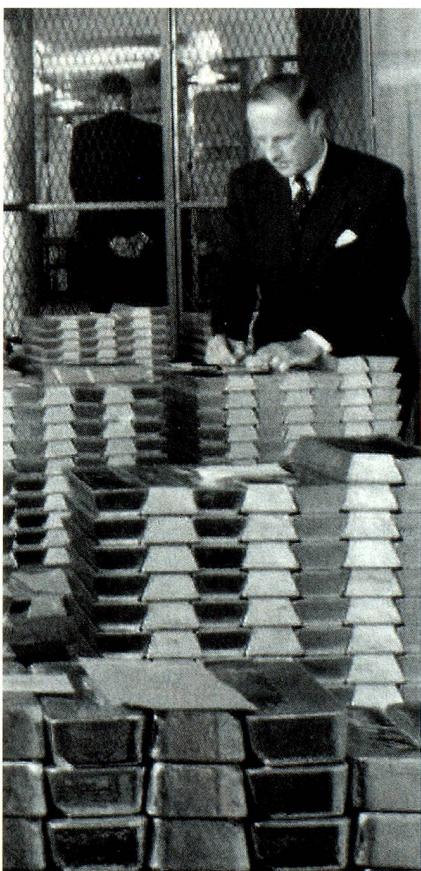
## Une montagne de documents

A la suite d'une intervention parlementaire déposée en 1995, le Conseil national et le Conseil des Etats ont décidé d'instituer un groupe d'experts chargé d'enquêter sur la place financière suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale. Rien que dans les Archives fédérales, 500 mètres courants de classeurs attendent les membres de ce groupe de travail; l'examen de ces documents représente, estime-t-on, 80 ans de travail pour une personne. Le groupe d'experts doit remettre son rapport dans un délai de cinq ans.

Beaucoup jugent ce délai trop long. Il y a belle lurette que les affaires de l'or nazi et des avoirs en déshérence font les manchettes des journaux tant suisses qu'étrangers. A chaque nouvelle «révélation» – et le sénateur américain Alfonse D'Amato est passé maître en la matière – c'est l'image de la Suisse à l'étranger qui en prend un coup. A y regarder de plus près, force est de constater que l'équipe du sénateur D'Amato ne découvre guère de choses vraiment nouvelles; mais, le flot de reproches adressés à la Suisse n'en tarit pas pour autant. Et, sur le plan de la politique intérieure également, ce thème fait beaucoup de vagues, ce qui est sans doute dû avant tout à trois raisons.

En premier lieu, la courte mémoire des médias et du public. A tout bout de champ, on nous sert des choses déjà connues comme s'il s'agissait d'une nouvelle sensationnelle. Le meilleur exemple en est la convention d'indemnisation signée avec la Pologne en 1949. Le sénateur D'Amato a fait savoir qu'il avait découvert un protocole addi-

**Combien d'or nazi dans les banques suisses? La réponse est recherchée à travers une enquête sur le rôle de la place financière suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale. (RDZ)**



tionnel «secret». Il s'est cependant avéré que c'est précisément celui dont la lecture avait été faite au Parlement en 1950 déjà dans sa teneur exacte.

Ensuite, la politique d'information. Après avoir tardé à enregistrer les signes de tempête qui se multipliaient, le gouvernement suisse a mis en place un état-major spécial pour la coordination au sein de l'administration et l'information vers l'extérieur. Auparavant, certains conseillers fédéraux et services de l'administration avaient fait, chacun de leur côté, des déclarations parfois contradictoires.

## Difficulté d'assumer son propre passé

Troisième explication enfin: la peine que nous continuons d'avoir à assumer notre propre passé. Même la conservatrice «Neue Zürcher Zeitung» a constaté que ce qui nous manque, c'est la décrispation dans nos rapports avec notre propre passé. Si l'institution d'un groupe d'experts a été décidée par le parlement à l'unanimité, l'union a rapidement pris fin lors de la discussion de détail. L'éventail des opinions allait de «l'immense mensonge» de notre pays à la justification inconditionnelle de notre attitude à cette époque-là. Lors d'un débat contradictoire qui a eu lieu immédiatement après à la radio, deux conseillers nationaux considérés comme pondérés en sont presque venus aux mains.

Aux yeux de nombreux observateurs, la crise qui se manifeste lorsque l'on traite ces problèmes délicats reflète le malaise général de larges cercles de la population suisse. Certains disent même que, depuis quelques années, la Suisse connaît une véritable crise d'identité. Dans une telle situation, les reproches continuels provenant de l'étranger jettent encore de l'huile sur le feu.

C'est pourquoi la commission d'experts doit commencer son travail sans tarder, mais il lui faudra un certain temps pour le faire à fond. Il s'agit en effet de faire toute la lumière sur cette question. Cela signifie, ni plus ni moins, qu'il faut remettre les choses à plat et les appeler par leur nom, afin de pouvoir remettre à leur juste place et apprécier à leur juste valeur tant les faits connus que les conjectures faites ces derniers temps.